Aide d'État – Décision de ne pas soulever d'objections

(2021/C 58/11)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de l'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision	19 octobre 2020
Affaire n°	85613
Décision n°	119/20/COL
État de l'AELE	Norvège
Région	Vestfold og Telemark
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	COVID-19 — Compensation en faveur de Dyrsku'n Arrangement AS
Base juridique	Lettre d'allocation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à Dyrsku'n Arrangement AS, mettant en œuvre l'objectif de la décision du 9 octobre 2020 du Parlement norvégien relative à l'affectation d'une aide d'État d'un montant de 11,2 millions de NOK.
Type de mesure	Aide individuelle
Objectif	Indemnisation des dommages causés par un événement extraordinaire
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	11,2 millions de NOK
Intensité	68,70 % (estimation)
Secteurs économiques	Organisation de salons professionnels et congrès; terrains de camping, parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs; autres hébergements.
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	The Ministry of Agriculture and Food (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation) Postboks 8007 Dep. N-0030 Oslo NORVÈGE

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante: http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/decisions/